

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS285/5/Add.3

10 novembre 2004

(04-4778)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURES VISANT LA FOURNITURE TRANSFRONTIÈRES DE SERVICES DE JEUX ET PARIS

Communication du Président du Groupe spécial

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 novembre 2004 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

La présente communication a pour objet de vous informer que, le 5 novembre 2004, Antigua a demandé la reprise des travaux du Groupe spécial *États-unis – Mesures visant la fourniture transfrontières de services de jeux et paris* (WT/DS285). Les États-Unis ne se sont pas opposés à cette demande. En conséquence, le Groupe spécial est convenu de reprendre ses travaux à compter du 8 novembre 2004.
